

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 25 AVRIL 2012**

La séance est ouverte à ^{10h35} sous la présidence de M. ^{Christine Van Gansbeke}
qui désigne M. ^{Bruno Williams} pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. ^{Tien Gommé}
et M. ^{André Nagelmaeker} pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 26 mars 2012,
- du Tijd du 23 mars 2012 et
- de l'Echo du 23 mars 2012,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de warrants en nom et la liste des présences.

Le Président précise que ces documents ont été communiqués également au média Thomson Reuters et publiés sur le site de la société le 23 mars 2012.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

⁷⁰ actionnaires présents ou représentés ont déposé ⁹⁵⁴⁶⁰² parts sociales donnant droit au même nombre de voix.

Le Président informe l'Assemblée que la Compagnie ne détient aucune action propre à la date d'enregistrement visée à l'article 19 des statuts, soit le 11 avril 2012 à minuit et qu'aucune part sociale ne voit son droit de vote suspendu en vertu de l'article 622 du Code des sociétés.

Le nombre de droit de vote maximum est donc de 1.575.346.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2011.

L'Assemblée (~~passé à la lecture~~) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir répondu aux différentes questions, le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

A. ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2011
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2011
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et de l'affectation du résultat
4. Approbation du rapport de rémunération
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Décharge à donner au Commissaire
7. Mandats statutaires:
 - démission au titre d'administrateur de Monsieur Michel Delloye, avec effet au 6 juin 2011, pour des raisons de convenance personnelle
 - démission au titre d'administrateur de Monsieur Jean-Claude Daoust, avec effet au 7 juin 2011, pour des raisons de convenance personnelle
 - ratification de la nomination anticipée pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article, de Monsieur François Blondel, le 8 juin 2011 au lieu du 30 juin 2011 comme initialement décidé par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2011
 - renouvellement pour une durée de 4 ans, du mandat d'administrateur venu à échéance, de Mademoiselle Valérie Paquot
 - nomination pour une durée de 3 ans, en qualité d'administrateur, de la s.a. Frédéric Van Gansberghe (N° d'entreprises 0466.007.596), représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe, en remplacement du mandat de Monsieur Frédéric Van Gansberghe, démissionnaire
 - proposition de rémunérer le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Jourdain au même titre que les autres administrateurs non exécutifs
 - réduction de la durée des mandats d'administrateurs de 6 à 4 ans et en conséquence modification de l'échéance des mandats en cours pour prendre fin à l'assemblée générale ordinaire de : 2013 pour Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex, 2014 pour Messieurs Vincent Doumier et Patrick van Craen, 2015 pour Messieurs François Blondel et Frédéric Jourdain.
8. Divers.

Le Conseil propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 7 de l'ordre du jour.

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes:

B. DECISIONS

3ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et de l'affectation du résultat
(1^{ère} résolution)

Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2011 se terminent par un bénéfice d'Eur 20.946.622,29.

En tenant compte du bénéfice reporté d'Eur 158.611.095,12 le bénéfice à affecter s'élève à Eur 179.557.717,41.

L'Assemblée approuve par:

936.602 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

, soit un nombre total de votes exprimés de 936.602 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 59,33 % du capital social,

les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2011 et l'affectation du bénéfice social répartissable comme suit:

- à la réserve indisponible pour les 25.928 actions propres acquises dans le courant de l'exercice :	Eur 4.440.570,81
- à la réserve légale :	Eur -
- à la distribution d'un dividende brut d'Eur 7,00 par titre ; les actions propres détenues n'ayant pas droit au dividende :	Eur 11.018.500,40
- à titre de tantièmes statutaires aux administrateurs	Eur 191.528,93

et le solde d'Eur 163.907.117,27 au bénéfice à reporter.

4ème point à l'ordre du jour: Approbation du rapport de rémunération
(2^{ème} résolution)

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération de l'exercice 2011 par:

924 437..... voix POUR
289..... voix CONTRE
9876..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 934 602 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 59,33 % du capital social.

5ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs
(3^{ème} résolution)

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 par:

934 602..... voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 934 602 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 59,33 % du capital social.

6ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire
(4^{ème} résolution)

L'Assemblée donne décharge au Commissaire de la société pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 par:

934 602..... voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 934.602 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 59,33 % du capital social.

7ème point à l'ordre du jour: MANDAT(S) STATUTAIRE(S):

Préambule:

L'Assemblée acte la démission au titre d'administrateur de Monsieur Michel Delloye, avec effet au 6 juin 2011 et de Monsieur Jean-Claude Daoust, avec effet au 7 juin 2011, pour des raisons de convenance personnelle.

(5^{ème} résolution) :

L'Assemblée ratifie la nomination anticipée pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article, de Monsieur François Blondel, le 8 juin 2011 au lieu du 30 juin 2011 comme initialement décidé par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2011 par:

923.029... voix POUR
384..... voix CONTRE
11.179.. ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 934.602 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 59,33 % du capital social.

(6^{ème} résolution) :

L'Assemblée renouvelle pour une durée de 4 ans, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, le mandat d'administrateur de Mademoiselle Valérie Paquot venu à échéance, comme représentant de l'actionnaire principal par:

929.062... voix POUR
384..... voix CONTRE
5.152..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 934.602 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 59,33 % du capital social.

(7^{ème} résolution) :

L'Assemblée nomme pour une durée de 3 ans, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015, en qualité d'administrateur, la s.a. Frédéric Van Gansberghe (N° d'entreprises 0466.007.596), représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe, en remplacement du mandat de Monsieur Frédéric Van Gansberghe, démissionnaire par:

934.602 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 934.602 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 59,33 % du capital social.

(8^{ème} résolution) :

L'Assemblée rémunère le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Jourdain au même titre que les autres administrateurs non exécutifs par:

934.602 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 934.602 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 59,33 % du capital social.

(9^{ème} résolution) :

L'Assemblée réduit la durée des mandats d'administrateurs de 6 à 4 ans et en conséquence modifie l'échéance des mandats en cours pour prendre fin à l'assemblée générale ordinaire de :

2013 pour Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex,
2014 pour Messieurs Vincent Doumier et Patrick van Craen,
2015 pour Messieurs François Blondel et Frédéric Jourdain

par:

934.335 voix POUR
..... voix CONTRE
267 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 934.602 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 59,33 % du capital social.

L'Assemblée acte que le Conseil a décidé de conférer à Monsieur Guy Paquet l'honorariat de sa fonction pour sa présidence de 1986 à 2010 ; son mandat d'administrateur ayant pris fin le 30 juin 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14h30.....

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Les Actionnaires

